



## Commune de Corbreuse

### **Règlement intérieur du restaurant scolaire**

Le restaurant scolaire est un service municipal et **facultatif** dont le fonctionnement est assuré par des agents municipaux sous la responsabilité du Maire.

#### **Accès au restaurant scolaire**

Ce service est assuré uniquement en période scolaire quatre jours par semaine : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 12h00 à 13h20. Les bénéficiaires sont prioritairement les enfants des écoles élémentaire et maternelle de la commune de Corbreuse qui n'ont pas la possibilité de prendre le repas du midi à leur domicile ou chez une tierce personne.

#### **L'inscription**

L'inscription au restaurant scolaire et l'acceptation de ce règlement intérieur sont **préalables et obligatoires**.

Les fiches d'inscription sont à retirer au secrétariat de la mairie à partir du 16 août, avant chaque rentrée scolaire.

En fonction des disponibilités et de manière exceptionnelle, des tickets à l'unité peuvent être délivrés.

#### **Les tarifs**

Le prix des repas intègre la nourriture, les frais de personnel pour la préparation, le service, la surveillance et l'entretien des locaux. La participation des familles ne représente qu'une partie du coût des repas, le reste étant pris en charge par la commune.

Les tarifs sont révisés annuellement par délibération du Conseil municipal et selon les directives ministérielles.

Les tarifs réclamés aux familles pour l'année 2017/2018 sont les suivants :

- 1<sup>er</sup> enfant / trimestre : 151.50 €
- 2<sup>ème</sup> enfant / trimestre : 119.00 €
- 3<sup>ème</sup> enfant / trimestre : 91.00 €
- Ticket individuel : 5.60 €
- Familles extérieures à Corbreuse / trimestre par enfant : 202.00 €

#### **Le premier règlement est à effectuer avant le jour de la rentrée scolaire.**

Pour les deux trimestres suivants, le règlement est accepté dans les dix premiers jours du trimestre. Une information sera faite chaque trimestre dans le cahier de correspondance des enfants.

En l'absence de demande expresse des familles, aucune facture ne sera adressée.

Le respect de ces limites garantit la constitution de la liste des inscrits et la planification des commandes.

Si un enfant se présentait à la cantine sans être inscrit ou en cas de retard de règlement trimestriel, **il serait admis à titre exceptionnel**. En cas de retard important du règlement, la créance sera transmise au Trésor Public pour mise en recouvrement.

En cas de difficultés financières, les familles sont invitées à contacter le secrétariat de la mairie de Corbreuse afin qu'une solution adaptée à leur situation soit étudiée.

#### **Règles de fonctionnement**

Les familles fournissent une serviette de table chaque semaine qui restera au restaurant scolaire.

Les menus ainsi que la charte du savoir-vivre et du respect mutuel sont affichés au restaurant scolaire ainsi qu'à la porte de chaque école.

Le personnel municipal de la cantine n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants même avec une prescription médicale sauf en cas de Plan d'Accueil Individuel (PAI), mis à disposition du personnel du restaurant scolaire.

En cas d'urgence médicale, le personnel du restaurant scolaire contacte par téléphone le Centre 15, les parents et informe le Maire.

Les coordonnées téléphoniques des parents sont laissées à la disposition du personnel encadrant pour les prévenir rapidement en cas d'urgence.

#### **Comportement de l'enfant et discipline**

Le moment du repas doit permettre à l'enfant de se restaurer et de se détendre entre les heures de classes du matin et de l'après-midi. Il est donc nécessaire qu'il y règne une discipline.

Les enfants doivent avoir un comportement correct, obéir et respecter leurs camarades et l'ensemble du personnel du restaurant scolaire.

Aucun gaspillage de l'alimentation ne peut être toléré.

Une charte du savoir-vivre et du respect mutuel est affichée dans le restaurant scolaire pour aider chacun à se conformer aux règles de sécurité, d'hygiène et de savoir-vivre. Les enfants doivent s'y conformer.

En cas de problème de comportement d'un enfant, le personnel du restaurant scolaire effectue auprès de celui-ci un rappel à l'ordre. Il fera connaître à la mairie tout manquement répété à la discipline afin que les parents soient avertis et convoqués par le Maire si nécessaire. Une décision d'exclusion temporaire ou définitive du restaurant scolaire peut être prise par le Maire à l'encontre d'un enfant en cas de faute grave.

### **Devoirs respectifs du personnel du restaurant scolaire et des familles**

Le personnel du restaurant scolaire est attentif aux enfants, et réactif en cas d'attitude inhabituelle.

Il contribue à instaurer pendant tout le repas une ambiance la plus agréable possible.

Il s'interdit tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte au respect d'un enfant ou de sa famille.

De même, il est du devoir des parents de respecter chaque personne travaillant au service de leurs enfants dans le cadre du restaurant scolaire.

Les parents, responsables de leur enfant, doivent l'amener à une attitude conforme à ce règlement.

### **Acceptation de ce règlement**

Ce règlement remis lors de l'inscription doit être signé par les parents pour que l'inscription au restaurant scolaire soit effective. Les enfants, à partir du CE2, s'engagent eux-mêmes par leur signature à respecter l'esprit de ce règlement.

---

Mr ..... Prénom ..... Date de naissance .....

Mme ..... Prénom ..... Date de naissance .....

reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant scolaire de Corbreuse et l'acceptent.

Adresse :

Tél : Père .....

Mère .....

Tél travail : Père .....

Mère.....

Mail : Père .....

Mère .....

CAF n° allocataire : .....

Assurance responsabilité civile :

Nom de la compagnie : .....

Numéro de contrat : .....

Nom et prénom du 1<sup>er</sup> enfant :

classe :

Nom et prénom du 2<sup>ème</sup> enfant :

classe :

Nom et prénom du 3<sup>ème</sup> enfant :

classe :

Date :

signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Date :

signature précédée de la mention « lu et approuvé »

---

### **A partir de la rentrée, les jours d'école, je vais manger le midi à la cantine.**

Je m'engage :

- à ne pas gaspiller la nourriture

- à bien me comporter

- à ne pas faire trop de bruit

- à respecter mes camarades et les adultes de la cantine

**Mon nom et mon prénom :**

**Mon nom et mon prénom :**

**Mon nom et mon prénom :**

**Ma classe :**

**Ma classe :**

**Ma classe :**

Ma signature :

Ma signature :

Ma signature :